



STAGE DE FORMATION HANDISUB

Organisé par le CODEP-81

**MODULE COMPLEMENTAIRE HANDICAP
PSYCHIQUE / MENTAL / COGNITIF**

Clubs supports : CASTRES SPORTS NAUTIQUES

Formation modulaire, dans le respect du MFT, en 1 journée

Dimanche matin 07 janvier 2024 : Cours théoriques en présentiel au CASTRES SPORTS NAUTIQUE

Dimanche APM 07 janvier 2024 : séance pratique en Piscine .

Public concerné

Le stage vise à la formation et/ou à la qualification de :

- **12 stagiaires cadres EH1 MODULE COMPLEMENTAIRE HANDICAP**
• **PSYCHIQUE / MENTAL / COGNITIF** – stage durée 1 jour.

Le stage est réalisé avec du public PESH :

Encadrements

- 2 formateurs MFEH2 , 4 Formateurs MFEH1 , 1 SMFEH1

Moyens techniques mis en œuvre :

Salle de cours du CSN (Piscine l'Archipel avenue Georges Pompidou
81100 Castres)

Piscine l'Archipel avenue Georges Pompidou
81100 Castres

Prêt de blocs possible auprès du club .

Matériel restant personnel obligatoire, prévoir gilet , détendeurs , PMT
Plongeurs PESH en situation de handicap MPC . Niveau baptemes

Renseignements / Contacts

Gérard MIQUEL référents technique Handi-Sub CODEP81, t e l : 06 67 67 06 77

Mail : gerard.miquel@free.fr

BIRON Jean Baptiste MFEH2 tel : 06 72 00 55 66

Mail : jb@bironsa.fr

FORMATION EH1 MPC

ORGANISATION GÉNÉRALE (MFT)

Le MODULE COMPLÉMENTAIRE MPC (Mental / Psychique / Cognitif) peut se dérouler pendant une session de qualification EH1 ou après cette session de qualification des enseignants EH1°. Ce module complémentaire se déroule pendant 1 journée sous la forme d'une évaluation formative, comprenant une partie théorique et 1 séance plongée en présence de plongeurs en situation de handicap mental ou psychique ou cognitif.

La formation peut être effectuée en milieu artificiel ou en milieu naturel protégé (type baignade). L'organisateur doit avertir le président de la CTR au moins un mois avant la session. Le président de la CTR concerné désigne un représentant MFEH1 au minimum. Il délivre les attestations de qualifications à réception du bordereau de réussite rédigé et signé par le représentant désigné par la CTR et les moniteurs du module.

OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, un EH1 possédant le Module Complémentaire MPC pourra enseigner la plongée HANDISUB dans un milieu protégé d'une profondeur de moins de 2 mètres, à des personnes en situation de handicap mental, psychique, cognitif, qui sont autorisées par un certificat médical de non contre indication.

Modalité du stage : 1 jour,

coût du stage 60€ repas du midi compris + Carte EH1 MPC

HORAIRES :

Dimanche: 08h30 / 17h45

Règlement : chèque ordre « CODep81

Montant de 60 €

(+ 10 € pour candidat hors FFESSM-PM)

BULLETIN D'INSCRIPTION EH1 MPC

Nom	Prénom
Date naissance	Lieu naissance
@mail	Tel
Adresse	
Niveau d'encadrant :	Nb de plongées d'encadrement :
Licence fédérale n°	Club affilié n°

Déclare m'inscrire au stage fédéral HANDISUB pour la formation **MODULE COMPLEMENTAIRE HANDICAPPSYCHIQUE / MENTAL / COGNITIF** et déclare remplir toutes les conditions de candidature. (Voir MFT cursus HANDISUB). Seule la participation à la journée permet la délivrance de la qualification.

Niveau EH1 FFESSM, et niveau d'enseignant E1 minimum RIFAP (carte) OBLIGATOIRE Licence en cours de validité + CACI OBLIGATOIRE

(Date, et signature)

.....

Places limitées

Inscription sera faite dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

Biron Jean Baptiste, MFEH2
Mail : jb@bironsa.fr

Mettre en copie pour info et suivi
CIESZKOWSKI David Référent Régional handisub FFESSM-PM
Mail : referent-handi.technique@ffessmpm.fr
Et Gerard MIQUEL Référent Handisub du CODEP81
Mail : : gerard.miquel@free.fr

Le dossier d'inscription comprend :

- Fiche d'inscription ci-dessus renseignée
- Copie de la licence en cours + carte d'encadrant + carte RIFA + carte EH1
- CACI modèle fédéral délivré par un médecin du Sport ou Fédéral

Chaque dossier à réception portera un n° d'ordre,
Cette inscription sera confirmée au stagiaire par envoi @mail,
Une liste d'attente sera mise en place si des désistements venait à survenir.
La date limite d'inscription est le 20 Décembre 2023.

Le règlement devra être impérativement remis au début du stage.